

Synode ordinaire d'automne 2025 de l'Église réformée vaudoise

Mesures d'économies, programme de législature, Église 29 et transparence solennelle

Lausanne, 10.11.2025 – **Le législatif et l'exécutif de l'Église réformée vaudoise, se sont réunis pour le Synode ordinaire d'automne au Parlement cantonal à Lausanne les 7 et 8 novembre 2025. Mesures d'économies, contribution triennale régionale, programme de législature 2024-2029 et Église 29 ont été traités.**

Le Conseil synodal (exécutif) a tenu à corriger des allégations erronées qui ont paru dans la presse et qui ont suscité une interpellation concernant la Conférence des Églises réformées romandes et l'agence de presse Protestinfo.

Mesures d'économies : effort collectif équitable et en solidarité

Les réductions des subventions aux Églises sont faites sous la forme d'un avenant à la convention et non par décret parlementaire. Ces réductions représentent 1.2 million chf en 2026, 1.4 million en 2027 et en 2028. Proportionnellement, pour l'Église réformée vaudoise, le montant en 2026 est de chf 627'233.-. Afin d'y palier pour l'exercice à venir, le Conseil synodal a pris des mesures de réduction de dépenses déjà pour cet exercice. Cela permet d'éviter l'augmentation des contributions régionales, le recours aux licenciements pour raisons économiques ou une diminution de salaire pour les collaborateurs et collaboratrices de l'EERV. Les mesures décidées portent sur le gel des postes vacants ou devenant vacants en 2026, la suspension des changements de postes ou repourvues jusqu'à mi-janvier 2026. Toutefois, les Conseils régionaux et les Missions exercées en commun pourront ensuite demander une repourvue pour autant qu'un autre poste devienne vacant au même taux et au même moment. Afin de garantir une égalité de traitement entre les Régions, les repourvues seront décidées par le Conseil synodal.

Par ailleurs, l'EERV a constitué une enveloppe de réserve de chf 750'000.- pour le budget 2026 permettant notamment des engagements supplémentaires exceptionnels.

Contribution triennale des Régions

Les débats se sont appuyés sur le rapport du Conseil synodal et le rapport de la Commission des finances

Dans la perspective du budget 2026, il s'agit de répartir le plus équitablement possible, la charge de 3 millions chf entre les Régions et selon une grille basée sur trois critères : le nombre de protestants, le nombre d'habitants des Communes, la capacité contributive des habitants. Cette méthode de répartition des contributions des Régions a été définie pour 2026, 2027 et 2028 en concertation avec les personnes en charge des trésoreries régionales sur la base d'un travail collectif et participatif.

Décision : le Synode a adopté à la majorité évidente pour les années 2026 à 2028 la [tablette des contributions régionales](#) telle que présentée dans le rapport.

Programme de législature 2024-2029

Les débats se sont appuyés sur le rapport du Conseil synodal et le rapport de la Commission de gestion en partenariat avec celle des finances

La présentation du programme de législature 2024-2029 s'est amorcée sur trois verbes-clés d'action proposés en guise d'accroche par le Conseil synodal : fortifier, encourager, déployer.

L'entrée en matière a été votée à la majorité claire puis les déléguées et délégués au Synode ont eu à se prononcer sur la méthode de vote proposée par la Commission de gestion ou la méthode de vote proposée par le Conseil synodal. C'est cette dernière qui a remporté le plus grand nombre de suffrages et qui permettra au Synode extraordinaire des 5 et 6 décembre prochain de peser plus fortement sur le programme de législature.

Église 29 : gouvernance cantonale et informations

Les débats se sont appuyés sur le rapport du Conseil synodal et le rapport de la Commission d'examen.

Sur les 3 piliers qui portent Église 29 – gouvernance cantonale, théologie des ministères, réorganisation ecclésiale – c'est le 1^{er} qui a été traité.

Le Règlement ecclésiastique compte 290 articles – dont près de 80 ont déjà été validés. Lors de cette session synodale, c'est le Paquet II b (Gestion du personnel) qui compte 11 articles dont une première lecture a été votée à la majorité claire après une lecture minutieuse et attentive des termes dans une perspective de cohérence avec les autres Paquets d'articles réglementaires.

La 3^e lecture sera effectuée lors du Synode extraordinaire des 5 et 6 décembre prochain.

Par ailleurs, le Conseil synodal a informé les membres du Synode sur les [consultations des différentes assemblées et lieux d'Église](#), sur les [rencontres avec les Communes](#) ainsi que sur les [scénarii de regroupement de paroisses dits « fiançailles »](#). Une information sur les mandats a également été faite aux parlementaires dans le contexte d'Église 29 et des mesures d'économies.

Agence de presse de la Conférence des Églises réformées romandes

Le Conseil synodal a corrigé les informations erronées qui ont circulé dans les médias à propos de l'agence de presse Protestinfo. Il n'a jamais demandé la suspension ou la non publication d'un quelconque article. De plus, il n'a jamais demandé la mise à pied de journalistes.

Pour le surplus, Yves Bourquin (vice-président de la Conférence des Églises réformées romande - CER, elle-même propriétaire de l'agence Protestinfo) est venu à la demande du Conseil synodal expliquer les raisons des licenciements que la CER a prononcés. Il a également rappelé la volonté de la CER de disposer d'une agence de presse. L'interpellation, déjà déposée par dix membres du Synode, a été traitée par le Synode. A la suite des explications données, le Synode n'a pas demandé de discussion et a donc classé l'interpellation.

Les invités du Synode

Après l'accueil d'Yves Bourquin, vice-président de la CER, l'assemblée synodale a également accueilli les personnes invitées suivantes :

- Simon Buttica, professeur et doyen de la Faculté de théologie et de sciences des religions qui a entre autres, communiqué des données chiffrées et statistiques, annoncé l'accueil de deux nouveaux professeurs – Benjamin Simon (missiologie et théologie interculturelle) et Carla Bertin (anthropologie du religieux en contextes postcoloniaux) – un nouveau programme de formation, un cours public et la mise au concours d'un poste professoral
- Chantal Eberlé, présidente du Conseil du Consistoire de l'Église protestante de Genève, a porté un message d'amitié et de salutations d'une Église sœur à une autre, géographiquement proches et pourtant différentes dans leur fonctionnement et par leur histoire. Cependant, les défis sont similaires avec une communauté réformée en baisse et la difficulté à renouveler les forces vives. Selon la tradition, la présidente du Conseil du Consistoire a offert à la présidente du Synode deux présents : un livre et un calendrier interreligieux.

Élection, décisions, célébration

- Une élection complémentaire a pourvu le Bureau du Synode d'un secrétaire en la personne de Aramis Rodriguez
- Le Synode a nommé, à la majorité claire, une fiduciaire comme organe de contrôle financier de l'EERV et lui confie le contrôle ordinaire des comptes 2026 de l'EERV
- Le Synode a ratifié à la majorité claire la désignation du délégué proposé par le Conseil synodal, à l'Autorité de surveillance des fondations ecclésiastiques
- Une célébration interreligieuse réunissant plusieurs communautés différentes, ainsi que la présidente du Conseil d'État vaudois, se tiendra le 16 novembre prochain à 17h à la cathédrale de Lausanne ; cette célébration est ouverte au public
- Retour riche d'expériences de la délégation vaudoise – composée de Michel Blanc, conseiller synodal et de Sophie Maillefer, pasteure – de l'Église évangélique réformée de Suisse à la Communion mondiale d'Églises réformées en Thaïlande en octobre passé ; 120 pays et 400 personnes de tous horizons se sont rencontrées partageant un langage commun : l'Église réformée sur le mode d'un Synode international.

Contacts médias

- Philippe Leuba, président du Conseil synodal, philippe.leuba@eerv.ch, 079 206 79 69
- Carole Delamuraz, responsable Office information et communication, carole.delamuraz@eerv.ch, 079 641 66 50

Église 29

La réforme institutionnelle de la gouvernance de l'EERV, baptisée « Église 29 – ensemble bâtir l'Église », repose sur les 24 Pierres angulaires votées en avril 2024. Cette réforme doit permettre à l'Église réformée vaudoise de mieux remplir sa Mission au service de toutes et tous au travers de structures administratives allégées et d'une proximité communautaire avec la population. Plus proche, plus dynamique, pour mieux transmettre une parole qui donne un sens à la vie, telle se synthétise l'ambition de cette réforme.

CER : appellations nouvelles

Début novembre 2025, la Conférence des Églises réformées romandes a modifié son appellation en devenant Réf-Églises avec les déclinaisons suivantes :

- l'Office protestant des médias - Médias-pro est devenu Réf-Médias
- l'Office protestant d'éditions chrétiennes est devenu Réf-Éditions
- l'Office protestant de la formation est devenu Réf-Formation.

Dans le présent communiqué, sont mentionnées les anciennes appellations pour des raisons de compréhension des faits qui se sont déroulés antérieurement à ces nouvelles appellations.